

Saint-Raymond, le 7 juillet 2016

Ville de Saint-Raymond
375 rue Saint-Joseph
Saint-Raymond, Qc.
G3L 1A1

À l'attention de M. Daniel Dion, Maire

Objet: Développement résidentiel au lac Sept-Îles

Monsieur le Maire,

En mai dernier, l'Association des Propriétaires du lac Sept-Îles nous informait que, malgré ses négociations avec la Ville, le projet de développement de la Baie Vachon aurait lieu.

Le 5 juin dernier, devant l'évidence de votre position ferme, le nouveau Comité pour la protection du lac Sept-Îles lançait la pétition « Contre le projet résidentiel municipal au lac Sept-Îles ». Dans une volonté d'agir plus démocratiquement, son but était de laisser les citoyens s'exprimer pour vous convaincre qu'il est dans le meilleur intérêt de tous, à court et à long terme, de garder ce dernier milieu naturel du lac intact, sans construction et sans quai pour de nouveaux bateaux. À ce jour, 820 signatures ont été recueillies, soit de manière électronique ou sur papier.

Le 13 juin dernier, plus de 75 citoyens se sont présentés à la séance du conseil de Ville pour exprimer leur opposition à ce projet. À cette occasion, je vous ai fait part de la nécessité de préserver ce dernier milieu naturel au lac Sept-Îles. Je vous ai rappelé le contexte de notre époque, sur toute la planète, où la protection de l'environnement est devenu une priorité. Je vous ai rappelé la responsabilité de la municipalité dans la gestion environnementale de son territoire, incluant le lac Sept-Îles. Je vous ai rappelé le fait que le lac a déjà dépassé sa capacité de support en résidences. Je vous ai rappelé le grave problème des embarcations motorisées sur le lac. Elles sont trop puissantes et beaucoup trop nombreuses. J'ai soulevé le problème des installations septiques au lac Sept-Îles. Je vous ai rappelé le refuge particulier pour la faune que ce milieu représente, tant sur terre que sous l'eau. J'ai par ailleurs soulevé le manque de contrôle de la Ville pour faire respecter ses règlements en matière de protection de l'environnement au lac, comme en témoignent les nombreux cas d'infractions dans les dernières années.

En réponse à notre requête du 13 juin, vous avez réitéré votre volonté à poursuivre le projet. Les travaux sont commencés. Vous avez indiqué que le lac avait été malmené dans le passé, à cause des constructions existantes. Vous avez présenté votre projet comme étant « écoresponsable ». Malheureusement, déboisement, nouvelle route, nouvelles installations septiques et quai commun pour bateaux n'entrent pas dans la catégorie écoresponsable. Suivant la volonté de M. Philémon Girard, la seule position écoresponsable est celle qu'ont suivi tous vos prédécesseurs depuis 60 ans: Laisser ce dernier espace naturel intact, à l'abri des promoteurs.

Conscients de l'importance de cet enjeu pour l'avenir du lac, nous demeurons déterminés à faire valoir notre position.

L'argent est volatile, il s'acquière, se dépense et se renouvelle. La destruction du plus grand poumon du lac sera permanente. Rien ne pourra être compensée, ni remplacé.

M. le maire, nous comptons sur votre bonne écoute pour revenir sur votre position, pour le meilleur de l'avenir de ce lac et de la Ville de Saint-Raymond.

En attente de votre retour, veuillez agréer, M. le maire, l'expression de mes meilleurs sentiments,

[REDACTED]